



Règlement de Consultation Séjour linguistique à Barcelone

Le présent règlement de consultation devra être paraphé, daté et signé et remis en même temps que l'offre. **Un contrat type devra être joint à l'offre.** Devra figurer au contrat, une clause spécifiant le remboursement des sommes versées par le collège en cas d'annulation du voyage par les autorités gouvernementales, administratives ou académiques, en raison du risque d'attentats terroristes. **Toute offre reçue sans ces documents ne sera pas examinée.**

I – IDENTIFIANTS

1 – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :

Collège du bois de Locquéran

Rue Per Jakez Hélias

29780 PLOUHINEC

Téléphone : 02 98 75 00 40

Fax : 02 98 75 00 49

Mail : g0290330b@ac-rennes.fr

Personne responsable du marché :

Jusqu'au 31 août 2018, Mme LE BORGNE Valérie, Principale du collège du bois de Locquéran

A partir du 1^{er} septembre 2018 : M. COUTURE Emmanuel, Principal du collège du bois de Locquéran

Personne chargée du suivi de la procédure

Mme HERNEQUE Marie, Gestionnaire du collège du bois de Locquéran

2 – Candidat :

Nom de l'organisme :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Email :

SIRET :

II – PROGRAMME ET PRIX MAXIMUM SOUHAITE DU SEJOUR

Programme pédagogique :

Voyage en Espagne : Découverte du patrimoine et de la culture espagnole sur le bassin de Barcelone.

Destination : PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE à Barcelone

Date : du 28 avril au 3 mai 2019 ou du 5 mai au 10 mai 2019.

Départ du collège de préférence le dimanche en fin d'après-midi. L'arrivée à Barcelone doit permettre une visite le lundi après-midi avant que les élèves ne soient pris en charge par les familles. Le groupe quittera Figueras le jeudi soir après les visites pour regagner le collège le vendredi dans la matinée.

Visites gratuites et/ou obligatoires suivant l'ordre hiérarchique suivant :

- 1-la Sagrada Familia
- 2-le Camp Nou
- 3-La maison musée Dali à Figueras et la visite du site d'Ampurias, obligatoirement le jeudi
- 4-Cours de langue obligatoire de 4 heures
- 5-rallye pédestre dans le cœur historique de Barcelone
- 6-musée maritime de Barcelone
- 7-musée Picasso

Effectifs :

Nombre d'élèves : entre 50 et 56

Nombre d'accompagnateurs : 4

Mode de transport : autocar au départ de l'établissement, parking et péage inclus.

Type d'hébergement : impérativement en famille d'accueil – 3 nuits dans les familles

Alimentation/Repas :

Tous les repas du petit-déjeuner du 2^{ème} jour (à la cafétéria Moka sur les Remblas) jusqu'au petit-déjeuner du 6^{ème} jour doivent être assurés. Les repas du(es) conducteur(s) du car seront pris en charge par le candidat. Les familles d'accueil proposeront des panier-repas pour les déjeuners des mardi, mercredi et jeudi et assureront les dîners pour les lundi, mardi et mercredi.

Accueil en famille :

Les élèves sont accueillis dans les familles espagnoles à raison de 2 à 3 élèves maximum par famille, selon le respect des sexes. Une répartition des élèves dans les familles devra être transmise au collège courant mars 2019. Préalablement, le collège s'engage à transmettre une liste des élèves au candidat retenu avec les contraintes médicales ou autres à respecter. Le prestataire devra indiquer les critères retenus pour le choix des familles d'accueil. Il est également demandé à la famille d'accueil de ne pas accueillir des élèves d'autres établissements scolaires en même temps que nos élèves. Les conditions d'accueil des élèves et des accompagnateurs devront rester dignes et décentes.

L'accueil par les familles au car devra être assurée le lundi soir, mardi et jeudi matin.

Les accompagnateurs seront accueillis dans une seule et même famille d'accueil.

Le(s) conducteur(s) du car seront accueilli seul dans une famille d'accueil.

Un échange de famille devra pouvoir être systématiquement proposé en cas de problème.

Le candidat veillera à la nomination d'une personne référente et présente sur place. Elle devra pouvoir être jointe par téléphone durant toute la durée du séjour de jour comme de nuit.

Prix maximum souhaité par participant :

Le prix maximum fixé par participant est de **350€ TTC**.

Collège du bois de Locquéran – rue Per Jakez Hélias – 29780 PLOUHINEC

III – LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

1-Agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire (Ministère Jeunesse et Sports, Education Nationale).

2-Le numéro d'inscription au répertoire national des entreprises.

Tous les documents seront rédigés en français, toutes les sommes seront exprimées en euros HT et TTC.

Sous-traitance : Le titulaire du marché ne pourra en aucun cas transmettre tout ou partie de la fourniture à un sous-traitant, sans l'accord de l'établissement, demandé par lettre recommandée avec accusée de réception un mois avant la date prévue de la sous-traitance.

3-Un **devis détaillé** spécifiant :

- Le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum, les conditions de transport, l'hébergement en pension complète, l'assurance responsabilité civile (RCP) de l'organisateur, le prix des visites et activités. Tous les tarifs seront communiqués HT et TTC.
- Les prix : ils sont fermes sous réserve de changements d'effectifs et de dates. Dans le cadre d'un voyage « clés en mains », ils sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations incluant tous les frais, charges et fournitures. Les prestations concernant les chauffeurs sont à la charge du prestataire.
- Aucune somme d'argent ne pourra être remise par l'organisme de voyage aux accompagnateurs.
- NB : précisions sur les participants :
- Deux types de participants sont à considérer : les élèves et les accompagnateurs.
 1. Les élèves pour lesquels le voyage est construit se voient facturés par l'établissement un tarif incluant toutes les prestations.
 2. Les accompagnateurs œuvrent bénévolement. Leur participation financière sera prise en charge par l'établissement. Il y a lieu dès lors de reporter les éventuelles « gratuités » sur l'ensemble des participants (visites par exemples).

4-L'assurance annulation individuelle :

Les candidats proposeront dans leur devis une assurance annulation individuelle. Cette assurance devra prendre en charge le remboursement des sommes versées par l'élève en cas de non participation au séjour, pour raisons médicales ou cas de force majeure constaté avant le départ.

5-L'assurance annulation groupe :

Les candidats proposeront une assurance annulation groupe (accompagnateurs compris) visant à couvrir les risques d'annulation pour cas de force majeure, épidémie à destination, catastrophes naturelles à destination et/ou du type Plan Vigipirate : attentat, acte de terrorisme à destination, interdiction de voyager émise par les autorités gouvernementales, administratives ou académiques.

Il devra faire apparaître clairement et distinctement le montant TTC concernant l'annulation individuelle et l'assurance annulation groupe. Toutes les clauses d'exclusion devront être indiquées exhaustivement.

6-Précisions concernant le transport :

-Autocar exigé

- Trajets France-Espagne et Espagne-France possibles de nuits

-Préciser le nombre de chauffeurs (doublage/relais)

Eléments de sécurité (ceinture de sécurité, micro...)

Eléments de confort (télévision, WC, radio, prises électriques)

-Les trajets de conduite avec temps de conduite et repos des chauffeurs sont envoyés avant le départ.

-Le transporteur retenu attestera 15 jours avant le départ des éléments suivants :

- Véhicule à jour de toutes les visites techniques et réglementaires
- Conducteurs ayant été déclarés aptes après leur visite médicale d'aptitude annuelle. L'aptitude devra être valable pendant toute la durée du séjour.
- Les conducteurs qui assureront les trajets pendant l'intégralité du voyage ne devront pas avoir été condamnés par la justice et frappé d'interdiction de travailler en présence d'enfants ou d'adolescents.

IV – PROCEDURE D’ATTRIBUTION DU MARCHÉ

1-Procédure de remise des devis

Chaque entreprise dispose d’un délai courant de la présentation de la publication jusqu’au 5 juillet 2018 à 12h00.

2-Modalité d’obtention des renseignements

Les candidats peuvent demander des précisions sur le projet auprès du service gestion du collège par mail uniquement sur l’adresse g0290330b@ac-rennes.fr

Personnes habilitées à donner les renseignements :

Le chef d’établissement et par délégation, le gestionnaire.

3-Critères de jugement des offres

Le classement des offres s’effectue après attribution de points répondant aux critères suivants :

- Prix : 40%
- Qualité des prestations proposées : 60%

4-Insuffisance éventuelle de participants

Le candidat devra indiquer les pénalités pour variation à la baisse d’effectif.

A supposer qu’une liste nominative soit exigée par le prestataire, il sera toujours possible d’opérer une substitution de participant, à tout moment (sauf exigence légale du pays hôte), sans conséquence financière sur le prix indiqué.

5-Paiement du séjour

En ce qui concerne le paiement du séjour, il est souhaité que l’établissement règle par mandat administratif, la somme due en plusieurs versements, sur présentation de facture :

- Un versement de 30% après réservation du séjour
- Un versement de 40% un mois avant le séjour
- Le solde, soit 30% après le séjour

6-Durée des offres

Les offres doivent être valables jusqu’au 20 octobre 2018 minimum.

L’offre retenue donnera lieu à signature d’un contrat avec le prestataire, contrat qui ne pourra être signé qu’après l’accord du conseil d’administration (vote en octobre 2018) sur le budget et le projet pédagogique dudit voyage.